

(1)

(N° 17.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 1895.

PROJET DE LOI CONTENANT LE

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1896 (1).

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

(1) Budget, n° 123, VIII.
Rapport, n° 229.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, pour l'exercice 1896, déposé au mois de février dernier, a été arrêté provisoirement et sous réserve des modifications à y apporter, à la somme totale de. fr. 106,755,614 »

Par suite des amendements qui y sont proposés et dont les explications qui vont suivre fournissent la justification, cette somme serait portée à 110,574,598 »

Soit une augmentation de. . . fr. 3,640,984 »

Ainsi proposé, le Budget amendé comporte un ensemble de crédits s'élevant à fr. 110,509,598 »
pour couvrir les dépenses du service ordinaire,
et à 65,000 »
pour dépenses exceptionnelles.

ENSEMBLE. . . . fr. 110,574,598 »

Il importe de faire remarquer que, indépendamment des 65,000 francs destinés à couvrir des dépenses exceptionnelles, l'article 16 du Budget comprend une somme de 600,000 francs qui était portée précédemment à l'extraordinaire.

Le tableau ci-dessous fait ressortir la part afférente à chaque service du Département dans l'augmentation de 3,640,984 francs :

	Budget primitif.	Budget amendé.	AUGMENTATION.
CHAP. II. Chemins de fer. . . .	84,636,720 »	87,377,159 »	2,740,439 »
— III. Postes et Télégraphes	16,291,987 »	17,073,952 »	781,945 »
— IV. Marine	5,563,402 »	5,478,002 »	114,600 »
— VIII. Secours	34,325 »	38,325 »	4,000 »
TOTAL ÉGAL à la somme ci-dessus. . . .			3,640,984 »

Il convient d'ajouter que de ces 3,640,984 francs, une somme de 700,000 francs est spécialement affectée au relèvement des petits traitements du personnel inférieur. La part attribuée dans cette somme aux agents du Chemin de fer, à ceux des Postes, Télégraphes et Téléphones et à ceux de la Marine est indiquée ci-après par article du Budget :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Part du Chemin de fer.		Part des Postes, Télégraphes et Téléphones.		Part de la Marine.	
ART. 7.	700	ART. 36.	162,278	ART. 48.	10,000
— 8.	600	— 37.	100,000	— 49.	2,000
— 13.	2,030	— 43.	33,123		»
— 14.	127,260	— 44.	9,000		»
— 16.	23,470		»		»
— 17.	6,030		»		»
— 18.	73,373		»		»
— 21.	33,543		»		»
— 22.	23,900		»		»
— 23.	33,990		»		»
— 29.	9,900		»		»
— 30.	960		»		»
	<u>361,600</u>		<u>326,400</u>		<u>12,000</u>
TOTAL ÉGAL. . . fr. 700,000.					

PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.

CHAPITRE II.

CHEMINS DE FER.

SECTION 1^{re} — Services communs.

ART. 7. — Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	470,350	»
— — — — — amendé	483,630	»
	<u>13,300</u>	»

Cette augmentation comprend deux transferts : l'un de l'article 8, de 1,320 francs; l'autre de l'article 32 ancien, de 8,300 francs, ensemble fr. 9,820 »

L'augmentation réelle, représentant la dépense qui résulte des extensions de personnel déjà réalisées, plus une somme de 700 francs demandée pour améliorer la situation des commis-auxiliaires, n'est donc que de fr. 3,480 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 8. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	127,640 »
— — — amendé	131,720 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	4,080 »
Mais en tenant compte du transfert à l'article 7 de la somme de fr.	1,520 »
	<hr/>
l'augmentation est en réalité de fr.	5,400 »

Elle représente, jusqu'à concurrence de 4,800 francs, la dépense occasionnée par une extension du personnel ouvrier à l'atelier d'autographie; le restant est demandé pour l'amélioration de la position des classeurs, etc.

ART. 9. — *Imprimés, tarifs, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	640,000 »
Cette allocation peut être diminuée de	2,400 »
	<hr/>
et portée, par conséquent, à fr.	637,600 »

ART. 11. — *Secours exceptionnels aux ouvriers, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	50,000 »
— — — amendé	75,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	25,000 »

Cette allocation n'ayant plus été augmentée à partir de 1892, le supplément de crédit sollicité se justifie par l'accroissement considérable du nombre d'ouvriers depuis cette époque.

SECTION 2. — *Voies et travaux.*

ART 13. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	1,583,900 »
— — — amendé	1,750,900 »
	<hr/>
Soit une augmentation de fr.	167,000 »
dont il faut déduire, pour avoir l'augmentation réelle, la somme de 6,750 francs, transférée de l'article 22, et celle de 97,833 francs, transférée de l'article 32 ancien, ci fr.	104,583 »
	<hr/>
RESTE une augmentation de . . . fr.	62,415 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation représente la dépense engagée par des extensions de personnel déjà réalisées, plus une somme de 2,030 francs, demandée pour l'amélioration de la situation des commis-auxiliaires.

ART. 14. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	6,334,900	»
— — — amendé . . .	6,524,278	»
AUGMENTATION . . . fr.		189,378
En tenant compte d'un transfert à l'article 23 d'une somme de	657	»
L'augmentation est en réalité de fr.		190,035
Elle représente, jusqu'à concurrence de . . . fr.	48,275	»
la dépense exigée par des extensions de personnel réalisées pendant l'année 1895. Le restant est demandé pour les dépenses suivantes :		
1° Salaires du trois cent soixante-sixième jour de l'année bissextile (charge temporaire) . . . fr.	17,500	»
2° Rétribution à accorder aux femmes garde-barrières	85,000	»
3° Amélioration de position des ouvriers . . .	42,260	»
Total égal à l'augmentation ci-dessus fr.		190,035

ART. 16. — *Travaux d'entretien et de renouvellement des voies, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	7,686,322	»
— — — amendé . . .	7,768,322	»
AUGMENTATION . . . fr.		79,000
dont 12,400 francs sont demandés pour le paiement des salaires du trois cent soixante-sixième jour de l'année bissextile (charge temporaire), ci. fr.	12,400	»
La différence représente :		
1° Une dépense résultant des extensions de personnel déjà réalisées et d'augmentations de salaires accordées en 1895 fr.	41,130	»
2° La somme nécessaire pour améliorer la position des ouvriers. fr.	28,470	»
Augmentation égale à celle ci-dessus fr.		79,000

NOTE PRÉLIMINAIRE.

SECTION 5. — Traction et matériel.

ART. 17. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . .	fr.	1,803,150	»
— — — — — amendé . . .		1,882,054	»

AUGMENTATION. . .	fr.	78,904	»
-------------------	-----	--------	---

Déduction faite des sommes de 3,000 francs, 3,000 francs et 2,550 francs, transférées respectivement des articles 18, 21 et 22, soit ensemble.	fr.	8,550	»
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----	-------	---

l'augmentation réelle n'est que de	fr.	70,554	»
----------------------------------------------	-----	--------	---

et représente, jusqu'à concurrence de 64,504 francs, le montant des dépenses résultant des extensions de personnel réalisées pendant l'année 1893.

Le restant est demandé pour améliorer la situation des commis-auxiliaires.

ART 18. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . .	fr.	15,489,730	»
— — — — — amendé . . .		14,893,589	»

AUGMENTATION. . .	fr.	1,405,859	»
-------------------	-----	-----------	---

Pour obtenir l'augmentation réelle, il y a lieu de déduire la somme de	fr.	545,956	»
----------------------------------------------------------------------------------	-----	---------	---

résultant des transferts suivants :

de l'article 21	fr.	544,000	»
---------------------------	-----	---------	---

de l'article 23		7,000	»
---------------------------	--	-------	---

.	fr.	551,000	»
-----------	-----	---------	---

à l'article 17.	fr.	3,000	»
-------------------------	-----	-------	---

à l'article 23.		2,044	»
-------------------------	--	-------	---

.	fr.	5,044	»
-----------	-----	-------	---

RESTE	fr.	545,956	»
-----------------	-----	---------	---

SOIT UNE AUGMENTATION DE	fr.	839,903	»
------------------------------------	-----	---------	---

Elle représente, jusqu'à concurrence de.	fr.	312,288	»
--------------------------------------------------	-----	---------	---

la dépense résultant des extensions de personnel nécessitées par les besoins du service et déjà réalisées, et des augmentations de salaires accordées.

Il est demandé en outre :

A REPORTER.	fr.	312,288	»
---------------------	-----	---------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT. fr.	312,288 »
1° Une somme de fr.		460,240 »
par suite de la mise en régie des travaux de nettoyage des voitures et de chauffage des trains, ainsi que du nettoyage des locomotives, tenders et voitures à voyageurs, y compris les travaux accessoires.		
Une meilleure rémunération des ouvriers repris aux entrepreneurs et l'augmentation du nombre d'ouvriers afin de diminuer la durée de leurs journées et de pouvoir accorder les repos réglementaires, nécessiteront une dépense égale au crédit sollicité;		
2° Une somme de fr.		12,000 »
pour permettre de ramener à 12 heures au maximum les prestations du personnel les jours d'alternement.		
3° Une somme de fr.		73,373 »
pour l'amélioration de la position des agréés et ouvriers.		
	TOTAL égal à l'augmentation. fr.	<u>839,903 »</u>

ART. 20. — *Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif fr.	6,091,000 »
— — — — — amendé	6,391,000 »
	<u>AUGMENTATION. fr. 300,000 »</u>

L'augmentation du trafic donnant évidemment lieu à une consommation plus forte de charbons, il y a lieu de prévoir de ce chef le supplément de crédit demandé.

ART. 21. — *Entretien, réparation et renouvellement du matériel.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif fr.	16,046,200 »
— — — — — amendé	15,661,804 »
	<u>DIMINUTION fr. 384,396 »</u>

Par suite de la mise en régie des travaux de nettoyage des locomotives, tenders, voi-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 384,396 »

tures, etc., il y a lieu de transférer à l'article 18 (*Salaires, etc.*) le montant de la somme actuellement payée aux entrepreneurs chargés de ces travaux, diminuée de la valeur des matières employées, soit. . . fr. 544,000 »

Une somme de 3,000 »
devra également être transférée à l'article 17

ENSEMBLE . . fr. 547,000 »

D'autre part, il y a lieu de prévoir un supplément de crédit de 129,259 francs, représentant la dépense résultant des augmentations de salaires et des extensions de personnel déjà réalisées en 1895, ci . . . fr. 129,259 »

Il est demandé en outre, pour amélioration de la position des agrées et ouvriers 33,345 »

ENSEMBLE . . fr. 162,604 »

Reste une diminution égale à la somme ci-dessus . . fr. 384,396 »

SECTION 4. — Transports. — Direction commerciale et surveillance des chemins de fer concédés.

ART. 22. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . fr. 10,574,451 »
— — — amendé . . . 11,109,376 »

AUGMENTATION. . fr. 534,925 »

A cette somme, il faut ajouter, pour avoir l'augmentation réelle, celle de 18,175 francs résultant des transferts suivants, nécessités par les besoins du service, savoir : à l'article 13 . . fr. 6,750 »

17 . . . 2,350 »

29 . . . 13,150 »

30 . . . 9,600 »

35 . . . 2,225 »

34,075 »

de l'article 23 15,900 »

ci. . . fr. 18,175 »

TOTAL . . . fr. 533,100 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

somme qui représente, jusqu'à concurrence de 529,200 francs, les dépenses occasionnées par des extensions de personnel réalisées pendant l'année 1893. Le restant, soit 23,900 francs, est demandé pour l'amélioration de la situation des commis-auxiliaires.

ART. 23. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	7,006,907 »
— — — — — amendé	7,257,921 »
	<hr/>
AUGMENTATION . . . fr.	251,014 »

Pour avoir l'augmentation réelle, il faut tenir compte, d'une part, de la somme de 13,900 francs transférée à l'article 22, et d'autre part, de celles de 657 francs, 2,044 francs et 1,382 francs, transférées respectivement des articles 14, 18 et 26, soit fr.

	11,817 »
	<hr/>
TOTAL . . . fr.	262,831 »

Cette augmentation se décompose comme il suit :

1° Dépense résultant des extensions de personnel déjà réalisées fr.	97,541 »
2° Extension du cadre d'agréés : 9,900 francs (moitié du crédit); admission d'ouvriers pour renforcer le personnel des stations : 60,000 fr.; utilisation en surcadre des ouvriers blessés en service : 13,000 francs; réduction à 12 heures au maximum, des prestations des ouvriers les jours d'alternement : 10,400 francs; dépenses à résulter du trois cent soixante-sixième jour de l'année bissextile : 14,000 francs (charge temporaire) fr.	109,300 »
3° Amélioration de position des agréés et ouvriers	55,990 »
	<hr/>
TOTAL ÉGAL à l'augmentation ci-dessus fr.	262,831 »

ART. 25. — *Frais d'exploitation.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	2,341,700 »
— — — — — amendé	2,473,200 »
	<hr/>
AUGMENTATION . . . fr.	131,500 »
En tenant compte d'un transfert à l'article 18 de	7,000 »
	<hr/>
l'augmentation est de fr.	138,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT. . . fr.	138,500 »
représentant, jusqu'à concurrence de . . . fr.	95,500 »	
des dépenses déjà engagées et dues en grande partie à la hausse du prix du pétrole et de l'huile épurée; le restant, soit	43,000 »	
est prévu pour l'achat des matières à faire fournir en plus pour le chauffage des voitures et les petites réparations de chaufferettes, travaux qui s'exécuteront en régie à partir du 1 ^{er} janvier prochain.		
Total égal à la somme ci-dessus fr.	—————	138,500 »

ART. 26. — *Camionnage.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	1,600,000 »
— — — — — amendé	1,620,000 »
	—————
AUGMENTATION. . . fr.	20,000 »

L'augmentation, qui est en réalité de 21,382 francs, est due à l'accroissement du trafic, mais il faut tenir compte d'un transfert de 1,382 francs à l'article 23, ce qui ramène l'insuffisance de crédit prévue à 20,000 francs.

SECTION 5. — Perception des recettes et contrôles.

ART. 29. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	1,862,870 »
— — — — — amendé	1,897,920 »
	—————
AUGMENTATION. . . fr.	35,050 »

Ce chiffre comprend un transfert de l'article 22, de 13,150 »

La différence représente : 1° La dépense engagée par des extensions de personnel déjà réalisées . . . fr. 12,000 »

2° Celle nécessaire pour amélioration de la situation des commis-auxiliaires. 9,900 »

L'augmentation réelle n'est donc que de . fr. ————— 21,900 »

ART. 30 — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	95,865 »
— — — — — amendé	106,425 »
	—————
Soit une augmentation de fr.	10,560 »
y compris un transfert de l'article 22, de	9,600 »
	—————

L'augmentation réelle n'est donc que de fr. 960 »
et est destinée à l'amélioration de la position des classeurs, etc.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

SECTION 6. — Construction des chemins de fer; surveillance des chemins de fer concédés; service des chemins de fer vicinaux.

ART. 32 (ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés, etc.*

Les besoins du service formant cette section pour l'exercice 1896 étant les mêmes que pour celui de 1895, le crédit de 120,333 francs prévu au projet de Budget de 1896 peut être réduit à 106,333 francs, chiffre voté au Budget de 1895.

Mais le personnel de ce service ayant été fusionné avec celui des 1^{re} et 2^e sections, cette somme de 106,333 francs doit être transférée, jusqu'à concurrence de 8,500 francs à l'article 7, et de 97,833 francs à l'article 13.

CHAPITRE III.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

SECTION 1^{re} — Services communs.

ART. 32 (33 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr.	114,650	»
— — — — — amendé		118,870	»
		4,220	»
AUGMENTATION.	fr.		

En tenant compte de la somme de 1,200 francs transférée de l'article 33, cette augmentation n'est en réalité que de 3,020 francs; elle se justifie comme il suit :

1 ^o Admission d'un expéditionnaire.	fr.	1,800	»
Cette dépense est couverte à concurrence de la somme transférée		1,200	»
		600	»
RESTE.	fr.		
2 ^o Extension du personnel du service des bâtiments		5,440	»
		6,040	»
ENSEMBLE.	fr.		
dont la moitié seulement sera nécessaire en 1896, ci		3,020	»

ART. 33 (34 ancien). — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr.	152,850	»
— — — — — amendé		162,460	»
		9,610	»
AUGMENTATION.	fr.		

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation se décompose comme il suit :

Admission d'agents nouveaux.	fr.	2,990	»
Amélioration de position des ouvriers méritants		7,820	»
		<hr/>	
ENSEMBLE.	fr.	10,810	»
dont il faut déduire la somme transférée à l'article 32, de		1,200	»
		<hr/>	
RESTE.	fr.	9,610	»

ART. 34 (35 ancien). — *Matériel, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr.	260,500	»
— — — amendé		274,700	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	14,200	»

Cette augmentation est destinée à l'acquisition de papiers de qualité supérieure pour l'impression des mandats et des bons de poste, à l'émission des timbres à créer à l'occasion de l'Exposition de Bruxelles et à certains travaux à exécuter à l'Hôtel central des Postes.

SECTION 2. — Postes.

ART. 35 (36 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr.	4,507,701	»
— — — amendé		4,556,851	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	249,150	»

Pour avoir l'augmentation réelle, il faut ajouter une somme de 850 »
résultant des transferts suivants :

2,225 francs de l'article 22; 1,800 francs à l'article 36 et
1,275 francs à l'article 42.

TOTAL.	fr.	250,000	»
----------------	-----	---------	---

Cette augmentation se décompose de la manière suivante :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

1 ^o Extensions déjà réalisées fr.	11,700	»
2 ^o Admission d'agents nouveaux fr.	87,000	»
Transformation d'emplois	31,800	»
Promotions à accorder par application de l'article 111 de l'arrêté organique	13,100	»
Création de bureaux	6,950	»
	<hr/>	
	138,850	»
dont la moitié suffira pour les besoins de 1896, soit fr.	69,425	»
3 ^o Frais variables	6,600	»
4 ^o Promotions déjà réalisées fr.	79,550	»
Unification des traitements des commis des classes inférieures.	54,000	»
Amélioration de la position des auxiliaires	28,725	»
	<hr/>	
	162,275	»
	<hr/>	
TOTAL ÉGAL à l'augmentation. . . . fr.	250,000	»

ART. 36 (37 ancien). — *Traitements et indemnités des facteurs, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif fr.	4,688,711	»
— — — — — amendé	4,902,676	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. . . . fr.	213,965	»

dont il y a lieu de déduire, pour obtenir l'augmentation réelle, le montant de deux transferts nécessités par les besoins du service : l'un de 1,800 francs, de l'article 35; l'autre de 25,000 francs, de l'article 37, soit

26,800 »

RESTE. . . . fr. 187,165 »

Cette augmentation se décompose comme il suit :

1^o Améliorations de position déjà réalisées; insuffisance de la somme prévue pour le rempla-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

cement des facteurs malades pendant l'année 1895	fr.	24,290	»
2° Création et transformation d'emplois		105,180	»
3° Application de l'article 111 de l'arrêté organique		10,000	»
	fr.	115,180	»
dont la moitié suffira aux besoins de 1896, ci. fr.		57,590	»
4° Augmentation de salaires des agents subal- ternes et indemnités aux facteurs chargés de l'encaissement des effets de commerce		5,285	»
5° Amélioration de la situation des facteurs des postes		100,000	»
	TOTAL ÉGAL. . . fr.	187,165	»

ART. 37 (38 ancien). — *Transport des dépêches.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr.	424,470	»
— — — amendé		399,470	»
	DIMINUTION. . . fr.	25,000	»

provenant d'un transfert de pareille somme à l'article 36.

ART. 40 (41 ancien). — *Matériel, fournitures de bureau, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr.	777,320	»
— — — amendé		835,320	»
	AUGMENTATION. . . fr.	58,000	»

Cette augmentation est destinée, jusqu'à concurrence de 50,000 francs, à la construction de voitures-poste pour les bureaux ambulants. Le restant servira à payer la part de la Poste dans les frais d'installation de l'éclairage électrique à la station de Liège-Guillemins et à faire face au surcroît de dépenses de mobilier, de matériel, de frais de régie et de loyers, etc., résultant du développement du service.

SECTION 3. — Télégraphes et téléphones.

ART. 42 (43 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr.	3,535,455	»
— — — amendé		3,694,805	»
	AUGMENTATION . . . fr.	159,350	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT. . . fr.	159,350 »
dont il faut déduire, pour avoir l'augmentation réelle, un transfert de l'article 33, de	fr.	1,273 »
	RESTE . . . fr.	158,073 »

Cette augmentation se justifie comme il suit :

1 ^o Admission d'agents nouveaux et conversion d'emplois, 147,630 francs, dont une partie seulement est nécessaire pour 1896	fr.	78,500 »
2 ^o Admission définitive des agents repris des réseaux concédés et rémunération du personnel des réseaux de Courtrai et de Malines, dont la reprise est décidée pour le 1 ^{er} janvier 1896		11,200 »
3 ^o Promotions à accorder par application de l'article 111 du règlement organique (1/2 de la dépense)		2,800 »
4 ^o Primes de régularité, etc.		10,450 »
5 ^o Unification des traitements des commis des classes inférieures		26,400 »
6 ^o Amélioration de la situation des auxiliaires		28,725 »
TOTAL ÉGAL à la somme ci-dessus	fr.	158,073 »

ART. 43 (44 ancien). — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr.	1,220,080 »
— — — — — amendé		1,308,530 »

SOIT UNE AUGMENTATION DE. . . fr. 88,450 »

qui représente, jusqu'à concurrence de 62,150 francs, la dépense à résulter de l'admission d'agents subalternes, ainsi que de l'accroissement des frais de port à domicile des télégrammes et des exprès postaux. Le restant est destiné au payement des salaires des ouvriers des réseaux téléphoniques de Malines et de Courtrai, à l'augmentation de salaires de quelques ouvriers méritants, etc. Une somme de 9,000 francs y est comprise pour améliorer la position des ouvriers.

ART. 44 (45 ancien). — *Entretien des lignes et des bureaux ; fournitures diverses.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr.	625,000 »
— — — — — amendé		635,000 »
AUGMENTATION	fr.	10,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation représente les frais d'entretien des réseaux téléphoniques de Malines et de Courtraï, repris par l'État à partir du 1^{er} janvier 1896.

CHAPITRE IV.

MARINE.

ART. 47 (48 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr.	1,287,271	»
— — — — — amendé		1,323,861	»
		36,590	»
AUGMENTATION.		fr.	36,590

Cette augmentation comprend un transfert de l'article 48, d'une somme de 18,790 francs, destinée à régulariser la position de douze ajusteurs ff^e de machinistes adjoints à bord des paquebots d'Ostende et qui, actuellement, sont payés sur états de salaires, ci. 18,790 »

L'augmentation réelle n'est donc que de fr. 17,800 »

et se justifie, jusqu'à concurrence de 7,800 francs, par des extensions de personnel nécessitées par les besoins du service. Le restant, soit 10,000 francs, est destiné à l'amélioration de la situation des maîtres d'équipage, contre-maitres, matelots, etc.

ART. 48 (49 ancien). — *Traitements, salaires, indemnités, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr.	290,520	»
— — — — — amendé		278,530	»
		11,990	»
SOIT UNE DIMINUTION DE		fr.	11,990

Mais, en tenant compte du transfert à l'article précédent, de la somme de 18,790 »

il y a, en réalité, une augmentation de fr. 6,800 »

dont 4,800 francs sont nécessaires pour l'extension du personnel ouvrier du pilotage des bouches de l'Escaut et le recrutement de manœuvres temporaires pour renforcer le personnel chargé de l'entretien des machines et générateurs des paquebots. Les 2,000 francs restants sont demandés pour l'amélioration de position du personnel ouvrier.

ART. 50 (51 ancien). — *Subsides.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr.	99,735	»
— — — — — amendé		124,735	»
		25,000	»
AUGMENTATION.		fr.	25,000

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette somme représente les frais de radoub que devra subir en 1896, le croiseur à voiles : *Ville d'Ostende*.

CHAPITRE VIII.

ART. 55 (56 ancien). — *Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	34,325 »
— — — — — amendé	58,325 »

SOIT UNE AUGMENTATION DE. fr.	4,000 »
---------------------------------------	---------

qui se justifie par l'accroissement du nombre de participants.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE X.

ART. 57. — *Marine. — Traction et matériel.*

Crédit demandé par le projet de Budget amendé . . . fr.	65,000 »
---------------------------------------------------------	----------

Ce crédit est destiné à faire face aux dépenses ci-après :

Remplacement de deux bateaux-pilotes en fer, dont l'entrée en service remonte à 1859 et à 1864, par deux goëlettes destinées à la station des bouches de l'Escaut. Ces bâtiments coûteront 180,000 francs, mais il suffira, pour 1896, d'un premier crédit de fr. 40,000 »

Renforcement des organes, notamment les pales des roues des steamers assurant les communications entre les deux rives de l'Escaut à Anvers 25,000 »

Total égal à l'augmentation fr.	<u>65,000 »</u>
---------------------------------	-----------------

PROJET DE LOI AMENDÉ.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1896 est fixé :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de cent dix millions trois cent neuf mille cinq cent nonante-huit francs	fr. 110,509,598 »
2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de soixante-cinq mille francs.	65,000 »

Ensemble à cent dix millions trois cent septante-quatre mille cinq cent nonante-huit francs	fr. 110,574,598 »
-------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

conformément au tableau ci-annexé.

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES
ET TÉLÉGRAPHES POUR L'EXERCICE 1896.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 .	
2	— des fonctionnaires et employés	114,000 .	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	4,500 .	202,250 .
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	27,150 .	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	60,000 .	
6	Honoraires des avocats du Département	35,000 .	
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
SECTION 1^{re}. — Services communs.			
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	485,050 .	
8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	151,720 .	
9	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, frais de publicité, etc.	637,000 .	
10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration	70,000 .	
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et en cas de décès, à leurs familles	75,000 .	
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; Congrès des chemins de fer	14,000 .	
SECTION 2. — Voies et travaux.			
13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,750,900 .	
14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, pour la surveillance et la police de la route (y compris une somme de 17,500 francs en charge temporaire).	0,524,278 .	
15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	4,569,000 .	
16	Travaux d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway; outils, ustensiles et objets divers; travaux d'amélioration peu importants et loyers de locaux (y compris 600,000 francs portés précédemment au Budget extraordinaire et 12,400 francs en charge temporaire)	7,705,322 .	
	A REPORTER . . . fr	22,025,470 .	202,250 .

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	22,025,470 »	202,250 »
	SECTION 3. — Traction et matériel.		
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,882,054 »	
18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	14,895,589 »	
19	Primes d'économie et de régularité.	725,400 »	
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	6,591,000 »	
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	15,661,804 »	
			87,577,159 »
	SECTION 4. — Transports. — Direction commerciale et surveillance des chemins de fer concédés.		
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	11,109,576 »	
23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux (y compris une somme de 14,000 francs en charge temporaire)	7,257,921 »	
24	Primes pour encourager la marche régulière des convois.	400,000 »	
25	Frais d'exploitation	2,475,200 »	
26	Camionnage	1,620,000 »	
27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres; contentieux	900,000 »	
28	Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport	50,000 »	
	SECTION 5. — Perception des recettes et contrôles.		
29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,897,920 »	
30	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	106,425 »	
31	Primes pour application régulière de taxes	5,000 »	
	(Les crédits portés aux articles 8, 14, 16 litt. a, 18, 21 litt. b et c, 25 et 30, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service).		
	CHAPITRE III.		
	POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.		
	SECTION 1^{re}. — Services communs.		
52	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	118,870 »	
53	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	102,460 »	
54	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	274,700 »	
	A REPORTER. fr.	556,050 »	87,639,389 »

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	556,050 •	87,639,380 •
	SECTION 2. — Postes.		
35	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	4,556,851 •	
36	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	4,902,676 •	
37	Transport des dépêches	399,470 •	
58	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif.)	120,000 •	
30	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif.)	10,000 •	17,073,932 •
40	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	855,520 •	
41	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne	5,250 •	
	SECTION 3. — Télégraphes et téléphones.		
42	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	3,694,805 •	
43	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	1,508,550 •	
44	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses	655,000 •	
45	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne.	2,000 •	
46	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges (Les crédits portés aux articles 44 et 46 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)	50,000 •	
	CHAPITRE IV.		
	MARINE.		
47	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,525,861 •	
48	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	278,550 •	
40	Remises. (Crédit non limitatif.)	1,922,000 •	5,413,002 •
50	Subsides.	121,755 •	
51	Traction et matériel	1,765,876 •	
	CHAPITRE V.		
	COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.		
59	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 •	5,000 •
	À REPORTER. . . fr.	110,151,323 •

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. fr.		110,131,523 •
	CHAPITRE VI.		
53	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité	102,000 •	102,000 •
	CHAPITRE VII.		
54	Pensions : premier terme	22,200 •	22,200 •
	CHAPITRE VIII.		
55	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	38,525 •	38,525 •
	CHAPITRE IX.		
56	Dépenses imprévues non libellées au Budget (Les crédits portés aux articles 2, 7, 13, 17, 23, 29, 32, 35, 42 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	15,750 •	15,750 •
	TOTAL fr.		110,509,598 •
	DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
	CHAPITRE X.		
57	Marine — Traction et matériel	65,000 •	65,000 •
	TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. fr.		110,574,598 •

DÉVELOPPEMENTS

DU BUDGET AMENDÉ DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

pour l'exercice 1896.

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉROS des articles		LITTEA des développemst.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
anciens.	nouveaux.			
PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE				
CHAPITRE 1^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	1	°	Traitement du Ministre	fr
2	2	°	Traitements des fonctionnaires et employés	
3	3	°	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés	
4	4	°	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc. — Cabinet. secrétariat général	
5	5	a	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats de livres, reliures, etc.	12,600 °
		b.	— Chauffage, éclairage et distribution d'eau	16,650 °
		c.	— Entretien des locaux, achat et entretien des meubles	50,750 °
6	6	°	Honoraires des avocats du Département	
TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er}				fr.
CHAPITRE II.				
CHEMINS DE FER.				
—				
PREMIÈRE SECTION.				
SERVICES COMMUNS.				
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>				
7	7	a.	Comité d'administration. Haute surveillance. Service général	fr. 407,550 °
		b.	Approvisionnements d'imprimés, papiers, etc. Masse d'habillement. Fabrication des billets de voyageurs	55,500 °
		c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc.	22,600 °
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>				
8	8	a.	Huissiers, messagers, concierges, classours et gens de service de l'Administration centrale, de l'autographie et du factage.	69,600 °
		b.	Réception, emmagasinage et distribution des approvisionnements de la masse d'habillement, des imprimés, papiers et fournitures de bureau	24,680 °
		c.	Fabrication de coupons Edmond'son	20,000 °
		d.	Atelier de reproduction des plans	17,440 °
<i>Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, frais de publicité, etc. :</i>				
9	9	a.	Imprimés et autographies	220,000 °
		b.	Mobilier et fournitures de bureau, timbres à date, compositeurs, coupons de voyageurs, etc.	140,000 °
		c.	Instructions et publications diverses (guides, tarifs, cahiers des charges, comptes rendus, etc.), bibliothèque	202,000 °
		d.	Frais de publicité	75,000 °
10	10	°	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration	
11	11	°	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt et, en cas de décès, à leurs familles, pour les aider à payer les frais de dernière maladie et de funérailles	
12	12	a.	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales	9,000 °
		b.	Subside à la Commission internationale du Congrès des chemins de fer	5,000 °
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION.				fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS DEMANDES		DIFFÉRENCES.		Observations.
au projet de Budget révisé.	au projet de Budget	Augmentation.	Diminution.	
21,000	21,000	"	"	
114,600	114,600	"	"	
4,500	4,500	"	"	
27,150	27,150	"	"	
60,000	60,000	"	"	
55,000	55,000	"	"	
262,250	262,250	"	"	
485,650	470,550	(¹) 15,590	"	(¹) Somme comprenant deux transferts, l'un de l'article 8 de 1,520 francs, l'autre de l'article 52 ancien de 8,500 francs.
131,720	127,640	(²) 4,080	"	(²) En tenant compte d'un transfert à l'article 7 de 1,520 francs.
657,600	640,000	"	2,400	
70,000	70,000	"	"	
75,000	50,000	25,000	"	
14,000	14,000	"	"	
1,415,970	1,571,990	41,580	2,400	
AUGMENTATION . . . fr.		41,980		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉROS des articles		LITTÉRA des développements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
anciens.	nouveaux.		
DEUXIÈME SECTION.			
VOIES ET TRAVAUX.			
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
15	15	a.	Direction centrale du service fr. 259,595 »
		b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. — Bâtiments et dépendances 1,351,550 »
		c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 159,775 »
14	14		<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois pour la surveillance et la police de la route (piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.).</i>
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>			
15	15	a.	Fournitures de billes et bois spéciaux 2,213,000 »
		b.	— de rails et accessoires 1,426,000 »
		c.	Fourniture et réparation de plaques tournantes, d'excentriques, de croisements, de traversées de voie, de ponts à peser les wagons et les locomotives 950,000 »
<i>Travaux d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway; outils, ustensiles et objets divers; travaux d'amélioration peu importants et loyers de locaux :</i>			
16	16	a.	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois pour l'entretien de la route, la réception, la manutention et le renouvellement des billes, rails et accessoires, du ballast, etc. (chefs poseurs, poseurs, terrassiers, maçons, charpentiers, forgerons, ajusteurs, couvreurs, paveurs, etc. 4,559,450 »
		b.	Fourniture et main-d'œuvre pour réparation, entretien et renouvellement des ouvrages d'art, bâtiments et dépendances; travaux d'amélioration peu importants; prestations pour charriages de toute nature, fourniture et réparation d'objets divers de matériel de la route, tels que colonnes hydrauliques, barrières, signaux, etc. 2,284,872 »
		c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, d'objets de matériel, de mobilier, etc. 125,000 »
		d.	Loyers et contributions de locaux pour bureaux et pour logements de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État 210,000 »
		e.	Reconstruction de bâtiments, ouvrages d'art ou autres installations, démolition de voies, ponts à peser, plates-formes, pavages, rampes, etc. (dépenses exceptionnelles) 600,000 »
			TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS DEMANDÉS		DIFFERENCES.		<i>Observations.</i>
au projet de Budget révisé	au projet de Budget.	Augmentation	Diminution.	
1,750,900	1,583,900	(¹) 167,000	•	(¹) Y compris deux transferts, l'un de 6,750 francs de l'article 22, l'autre de 27,855 francs de l'article 52 ancien
6,524,278	6,554,900	(²) 189,578	•	(²) En tenant compte d'un transfert à l'article 25 de 687 francs.
4,569,000	4,569,000	•	•	
7,765,522	7,686,522	79,000	•	
20,609,500	20,174,122	435,578	•	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉROS des articles		LITTÉRA des développe- ments	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
anciens.	NOUVEAUX.			
TROISIÈME SECTION.				
TRACTION ET MATÉRIEL.				
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>				
17	17	a.	Direction centrale du service	fr. 301,200 »
		b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnements	958,850 »
		c.	Ateliers centraux. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général.	414,550 »
		d.	Réception du matériel et des approvisionnements. — Dépôts	127,150 »
		e.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire.	100,504 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>				
18	18	a.	Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins)	7,684,670 »
		b.	Visite et entretien courant du matériel de traction et de transport	5,181,150 »
		c.	Réception et emmagasinage des approvisionnements et du matériel	81,400 »
		d.	Agents en service général (veilleurs, pompes, magasiniers, plantons, portiers, garliens, manœuvres, etc.)	5,945,560 »
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>				
19	19	a.	Pour économie constatée dans la consommation du combustible et du gaz d'éclairage	557,800 »
		b.	Pour encourager la marche régulière des convois	550,050 »
		c.	Pour économie réalisée dans la main-d'œuvre et les consommations par les ouvriers du service de l'éclairage	20,500 »
		d.	Primes de parcours par les machinistes-instructeurs et les surveillants des voitures	9,050 »
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>				
20	20	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc.	6,101,000 »
		b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation	290,000 »
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>				
21	21	a.	Matériaux pour entretien et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc.	5,791,000 »
		b.	Main-d'œuvre et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc.	5,859,000 »
		c.	Agents en service général (agréés, contremaîtres, veilleurs, pompes, brigadiers, magasiniers, portiers, manœuvres, etc.)	755,004 »
		d.	Renouvellement et amélioration du matériel	3,275,000 »
TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION.				fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES

CREDITS DEMANDES		DIFFERENCES.		Observations.
au projet de Budget révisé	au projet de Budget	Augmentation	Diminution.	
1,882,054	1,803,150	(¹) 78,904	»	(¹) Y compris les sommes de 3,000 francs, 3,000 francs et 2,350 francs transférées respectivement des articles 18, 21 et 22
14,895,580	15,489,750	(²) 1,405,859	»	(²) En tenant compte des sommes de 644,000 francs et 7,000 francs transférées des articles 21 et 22, et de celles de 3,000 francs et 2,044 francs, transférées aux articles 17 et 23.
723,400	723,400	»	»	
6,391,000	6,091,000	300,000	»	
15,661,804	16,046,200	»	(³) 384,396	(³) En tenant compte de deux transferts, l'un à l'article 18 de 814,000 francs, l'autre à l'article 17 de 3,000 francs.
30,555,847	33,153,480	1,784,763	384,396	
AUGMENTATION fr		1,400,367		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉROS des articles		LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
anciens.	nouveaux.			
QUATRIÈME SECTION.				
TRANSPORTS — DIRECTION COMMERCIALE ET SURVEILLANCE DES CHEMINS DE FER CONCÉDÉS.				
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>				
		a.	Direction centrale du service des transports fr.	467,450 "
		b.	Direction commerciale ; surveillance des chemins de fer concédés.	443,157 "
22	22	c.	Mouvement. — Surveillance des convois ; répartition des wagons ; convoyage des voyageurs et des marchandises	4,468,765 "
		d.	Trafic. — Surveillance du service ; bureaux des stations ; factage ; relations internationales, etc.	5,552,594 "
		e.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc.	577,650 "
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, et manœuvres par chevaux :</i>				
		a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc.	4,373,790 "
23	23	b.	Formation des convois ; nettoyage des bureaux ; portiers, gardiens, gardes à l'essai, veilleurs, etc.	2,161,151 "
		c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords	523,000 "
24	24	"	Primes pour encourager la marche régulière des convois.	
<i>Frais d'exploitation :</i>				
		a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc.	1,690,700 "
25	25	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc. ; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc.	772,500 "
		c.	Redevances pour l'usage de stations, lignes, etc., appartenant à des compagnies	10,000 "
26	26	"	Camionnage. — Prise et remise à domicile.	
<i>Pertes et avaries. — Contentieux. — Indemnités du chef d'accidents survenus :</i>				
		a.	Sur le chemin de fer	890,000 "
27	27	b.	Aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres	10,000 "
28	28	"	Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport.	
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION.				fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS		DIFFÉRENCES.		Observations.
au projet de Budget révisé	au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution.	
11,109,576	10,574,451	(¹) 534,925	•	(¹) En tenant compte d'une somme de 13,900 francs transférée de l'art. 23 et des sommes de 6,750, 2,350, 13,150, 9,600 et 2,225 francs transférées aux articles respectifs 15, 17, 29, 30 et 35.
7,257,921	7,000,907	(²) 251,014	•	(²) En tenant compte des sommes de 657, 2,044 et 1,382 francs transférées des articles respectifs 14, 18 et 26 et de celle de 13,900 francs transférée à l'article 22.
400,000	400,000	•	•	
2,473,200	2,541,700	(³) 151,500	•	(³) Déduction faite d'un transfert de 7,000 francs à l'article 18.
1,620,000	1,600,000	(⁴) 20,000	•	(⁴) Déduction faite d'un transfert de 1,382 francs à l'article 23.
900,000	900,000	•	•	
50,000	50,000	•	•	
23,700,407	22,853,058	837,430	•	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉROS des articles		LITTÉRA des développements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
anciens.	nouveaux.		
CINQUIÈME SECTION.			
PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.			
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
		a.	Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité des recettes et des matières. — Décomptes avec les compagnies, etc. fr. 745,520 .
20	20	b.	Distribution des coupons et perception des recettes dans les bureaux où les gestions comptables sont confiées à des receveurs. — Surveillance et contrôle des gestions comptables des stations et des dépôts d'approvisionnement. — Récolement des inventaires du matériel, mobilier, magasins et dépôts. 1,086,050 .
		c.	Dépôt du timbre 21,000 .
		d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 47,550 .
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>			
30	30	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service 80,125 .
31	31	b.	Délivrance aux stations, des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre. 17,500 .
			Primes pour application régulière des taxes
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. . . . fr.			
SIXIÈME SECTION.			
CONSTRUCTION DES CHEMINS DE FER; SURVEILLANCE DES CHEMINS DE FER CONCÉDÉS; SERVICE DES CHEMINS DE FER VICINAUX.			
32	*		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. — Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois (Les crédits portés aux articles 8, 14, 16 litt. a, 18, 21 litt. b et c, 23 et 30 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. . . . fr.			
Récapitulation du chapitre II.			
1 ^{re}			SECTION. — Services communs
2 ^e			— — Voies et travaux
3 ^e			— — Traction et matériel
4 ^e			— — Transports
5 ^e			— — Perception des recettes et contrôles
6 ^e			— — Construction des chemins de fer, etc.
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr			

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS.		DIFFÉRENCES.		Observations.
au projet de Budget révisé.	au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution.	
1,897,920	» 1,862,870	(¹) 35,050	»	(¹) Y compris un transfert de l'article 22 de 13,150 francs.
106,425	» 95,865	(²) 10,560	»	(²) Y compris une somme de 8,600 francs transférée de l'article 22.
5,000	» 5,000	»	»	
2,009,345	» 1,963,735	45,610	»	
»	120,335	»	(³) 120,335	(³) Cette somme comprend deux transferts, l'un de 8,500 francs à l'article 7, l'autre de 97,835 francs à l'article 12.
»	120,335	»	120,335	
1,413,970	» 1,371,990	41,980	»	
20,609,500	» 20,174,122	435,378	»	
59,553,847	» 58,153,480	1,400,367	»	
25,790,497	» 22,853,058	957,439	»	
2,009,345	» 1,963,735	45,610	»	
»	120,335	»	120,335	
87,377,150	» 84,636,720	2,860,774	» 120,335	
AUGMENTATION. . fr.		2,740,439		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉROS des articles		LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
anciens.	nouveaux.			
CHAPITRE III.				
POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.				
—				
PREMIÈRE SECTION.				
<i>Services communs.</i>				
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>				
53	52	a.	Service spécial des bâtiments	58,070 »
		b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre	21,000 »
		c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts	58,900 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>				
54	55	a.	Service spécial des bâtiments	15,520 »
		b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre.	55,500 »
		c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts	60,900 »
		d.	Atelier d'autographie.	4,600 »
		e.	Chauffage et éclairage de l'Hôtel central	27,850 »
<i>Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, etc.</i>				
55	54	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures	8,000 »
		b.	Loyers	2,000 »
		c.	Éclairage et chauffage.	50,500 »
		d.	Entretien des locaux et du mobilier	20,000 »
		e.	Entretien du matériel et de l'outillage	12,000 »
		f.	Papiers, encres et approvisionnements divers pour la fabrication des valeurs postales et télégraphiques	104,200 »
		g.	Approvisionnements divers, menues dépenses	18,000 »
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION.			 fr.
DEUXIÈME SECTION.				
<i>Postes.</i>				
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>				
56	35	a.	Direction centrale et services provinciaux	776,120 »
		b.	Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants	5,780,751 »
<i>Traitements et indemnités des facteurs :</i>				
57	56	a.	Surveillance du personnel des facteurs et triage des correspondances à distribuer et à expédier (chefs-facteurs et facteurs-trieurs, etc.)	186,050 »
		b.	Distribution de la correspondance dans les chefs-lieux de cantons postaux (facteurs de perception).	1,940,900 »
		c.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux).	1,811,700 »
		d.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc.	892,971 »
		e.	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois : huissiers, messagers, classeurs, boute-feu et écreuses.	71,075 »
A REPORTER.			 fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDES		DIFFÉRENCES		Observations.
au projet de Budget révisé.	au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution	
118,870	114,850	(1) 4,220	•	(1) Y compris un transfert de l'article 33 de 1,200 francs.
162,460	152,850	(2) 9,610	•	(2) Déduction faite d'un transfert à l'article 32 de 1,200 francs.
274,700	260,500	14,200	•	
550,030	528,000	28,030	•	
4,558,851	4,307,701	(3) 249,150	•	(3) En tenant compte de la somme de 2,225 francs transférée de l'article 22 et de celles de 1,800 francs et 1,275 francs transférées aux articles respectifs 36 et 42.
4,902,676	4,688,711	(4) 213,965	•	(4) Y compris les sommes de 1,200 francs et 28,000 francs transférées des articles 35 et 37.
9,459,527	8,990,412	469,115	•	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉROS des articles		LITTE RA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT	fr.
anciens.	nouveaux.				
			REPORT		fr.
			<i>Transport des dépêches :</i>		
		a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, services affluents, messageries, carrioles entre les bureaux et les stations.	fr. 304,840	"
38	37	b.	Transport des facteurs par service d'omnibus	52,135	"
		c.	Transport des dépêches par des piétons. — Transports extraordinaires, entreposage, passages d'eau, menues dépenses.	26,070	"
		d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées	10,425	"
39	38	"	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, — à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Crédit non limitatif</i>)		
40	39	"	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Crédit non limitatif</i> .)		
			<i>Matériel :</i>		
		a.	Fournitures de bureau, impressions, achat de livres, reliures, etc.	132,000	"
		b.	Chauffage et éclairage	63,000	"
41	40	c.	Entretien et appropriation de locaux, achat et entretien du mobilier et du matériel, menues dépenses. Armement des facteurs ruraux	160,000	"
		d.	Loyers, frais de régie	413,000	"
		e.	Entretien, renouvellement et construction de bureaux ambulants	67,320	"
42	41	"	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne		
			TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION.		
			TROISIÈME SECTION.		
			TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.		
			<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
		a.	Direction générale, service central et surveillance du service	563,200	"
		b.	Bureaux de transmission et de réception; sections techniques	2,474,275	"
43	42	c.	Bureaux centraux téléphoniques	285,425	"
		d.	Primes télégraphiques des agents de toutes catégories.	175,000	"
		e.	Primes aux agents spéciaux des téléphones	11,400	"
		f.	Indemnités. — Frais de déplacements et de loyer, intérim, travail extraordinaire, etc.	187,505	"
			<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
		a.	Agents de l'administration centrale (huissiers, messagers, classeurs, etc.)	46,200	"
		b.	Services d'exécution	628,580	"
44	43	c.	Remise à domicile des télégrammes et des exprès postaux. — Transport des porteurs par service d'omnibus	529,250	"
		d.	Redevances pour coopération au service télégraphique des agents des compagnies de chemins de fer et des militaires.	104,500	"
			<i>Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses.</i>		
		a.	Imprimés, fournitures de bureaux, reliures, livres et journaux techniques, etc.	111,000	"
		b.	Éclairage et chauffage	60,000	"
45	44	c.	Entretien des locaux et du mobilier	27,000	"
		d.	Entretien des lignes et des appareils.	520,000	"
		e.	Objets de consommation, menues dépenses	60,000	"
		f.	Loyers, indemnités pour occupation de terrains et immeubles.	57,000	"
46	45	"	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne.		
47	40	"	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges.		
			(Les crédits portés aux articles 44 et 46 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles suivant les besoins du service.)		
			TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION.		fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS		DIFFÉRENCES.		Observations.
au projet de Budget révisé	au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution.	
9,450,527 »	8,996,412 »	463,115 »	»	
309,470 »	424,470 »	»	(¹) 25,000	(¹) Somme transférée à l'article 56.
120,000 »	120,000 »	»	»	
10,000 »	10,000 »	»	»	
835,320 »	777,320 »	58,000 »	»	
3,250 »	3,250 »	»	»	
10,827,567 »	10,351,452 »	521,115 »	25,000 »	
AUGMENTATION. . . fr.		496,115		
3,694,805 »	3,535,455 »	(¹) 159,350 »	»	(¹) Y compris un transfert de l'article 35 de 1,273 francs.
1,308,550 »	1,220,080 »	88,450 »	»	
635,000 »	625,000 »	10,000 »	»	
2,000 »	2,000 »	»	»	
50,000 »	50,000 »	»	»	
5,690,335 »	5,432,535 »	257,800 »	»	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉROS des articles		LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
anciens.	nouveaux.		
Récapitulation du chapitre III.			
			1 ^{re} SECTION. — Services communs
			2 ^e — — Postes
			3 ^e — — Télégraphes et téléphones
			TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.
CHAPITRE IV.			
MARINE.			
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
		a.	Direction centrale du service fr. 100,000 »
		b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la Tête-de-Flandre. 617,385 »
48	47	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque; surveillance des lignes postales transatlantiques. 463,030 »
		d.	Personnel instructeur et enseignant de l'école des mousses; personnel pour la surveillance des pêcheries dans la mer du Nord. 122,540 »
		e.	Frais de route et jetons de présence des membres des jurys 20,000 »
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés :</i>			
40	48	»	Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services
50	49	»	Remises aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs. (Crédit non limitatif.)
51	50	»	Subsides aux caisses de pêcheurs; frais de surveillance de la grande pêche et de participation à la police internationale des pêcheries dans la mer du Nord; encouragements à l'éducation pratique des marins
<i>Traction et matériel :</i>			
		a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc. fr. 1,381,712 »
		b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc. 374,464 »
52	51	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel. 1,500 »
		d.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc. 0,200 »
			TOTAL DU CHAPITRE IV fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS		DIFFÉRENCES.		Observations.
au projet de Budget révisé.	au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution.	
556,050	528,000	28,050	•	
10,827,587	10,331,452	496,115	•	
5,690,535	5,432,535	257,800	•	
17,073,932	16,291,987	781,945	•	
1,523,861	1,287,271	(1) 56,590	•	(1) Y compris une somme de 18,790 francs transférée de l'article 48.
278,530	290,520	•	(2) 11,990	(2) En tenant compte d'un transfert de 18,790 francs à l'article 47.
1,922,000	1,922,000	•	•	
124,735	99,735	25,000	•	
1,763,876	1,763,876	•	•	
5,413,002	5,363,402	61,500	11,990	
AUGMENTATION . . . fr.		49,600		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉROS des articles		LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
anciens.	nouveaux.		
CHAPITRE V.			
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.			
58	52	.	Jetons de présence des membres et frais accessoires
			TOTAL DU CHAPITRE V fr.
CHAPITRE VI.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
54	53	cm.	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité
			TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.			
PENSIONS.			
58	54	.	Premier terme des pensions conférées à d'anciens fonctionnaires et employés
			TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.			
SECOURS.			
56	55	a.	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés fr. 18,525 *
		b.	Secours à des ouvriers ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés 16,000 *
			TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
57	56	.	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 56
			TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
(Les crédits portés aux articles 2, 7, 13, 17, 22, 29, 32, 35, 42 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)			
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE X.			
.	57	a.	Remplacement de deux bateaux-pilotes en fer par deux goëlettes destinées aux bouches de l'Escaut . . . 40,000
		b.	Amélioration des steamers assurant les communications entre les deux rives de l'Escaut, à Anvers. 25,000

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS		DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
au projet de Budget révisé.	au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution.	
5,000 »	5,000 »	»	»	
5,000 »	5,000 »	»	»	
102,000 »	102,000 »	»	»	
102,000 »	102,000 »	»	»	
22,200 »	22,200 »	»	»	
22,200 »	22,200 »	»	»	
58,525 »	54,525 »	4,000 »	»	
58,525 »	54,525 »	4,000 »	»	
15,750 »	15,750 »	»	»	
15,750 »	15,750 »	»	»	
65,000 »	»	65,000 »	»	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale
II.	Chemins de fer
III.	Postes, télégraphes et téléphones
IV.	Marine
V.	Comité mixte de législation
VI.	Traitements de disponibilité
VII.	Pensions
VIII.	Secours
IX.	Dépenses imprévues
X.	Dépenses exceptionnelles
	TOTAL DU BUDGET.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS		DIFFÉRENCES.		Observations.
au projet de Budget révisé	au projet de Budget.	Augmentations.	Diminutions.	
262,230 .	202,230 .	.	.	
87,377,159 .	84,656,720 .	2,740,439 .	.	
17,073,932 .	16,291,087 .	781,945 .	.	
5,413,002 .	5,565,402 .	40,000 .	.	
5,000 .	5,000 .	.	.	
102,000 .	102,000 .	.	.	
22,200 .	22,200 .	.	.	
38,325 .	34,525 .	.	.	
15,750 .	15,750 .	4,000 .	.	
65,000 .	.	65,000 .	.	
110,574,598 .	106,733,614 .	3,640,984 .	.	
AUGMENTATION . . fr.		3,640,984 .		